

Décision n° **FDC31-CREATION ACCA-MONTEGUT LAURAGAIS-2025-09** relative au déroulement de l'enquête publique pour les terrains à soumettre à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de Montégut Lauragais.

Vu les articles L. 422-8 et R. 422-17 à R. 422-32 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 août 1970 ordonnant la création d'une 'Association Communale de Chasse Agréée dans chaque commune de Haute-Garonne' ;

Vu le Décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public des Fédérations Départementales des Chasseurs concernant les Associations Communales de Chasse Agréées ;

Vu l'article 1 de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour 2025, du 23 octobre 2024 ;

Vu la demande de monsieur SABLAYROLLES Jérôme Président de la société de chasse de Montégut Lauragais ;

Vu la demande de monsieur BARBASTE Philippe Emile Vincent Maire de Montégut-Lauragais ;

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,

**DECIDE**

**Article 1**

L'enquête publique prévue par l'article R. 422-17 du code de l'environnement pour la détermination de la liste des terrains qui seront soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Montégut Lauragais se déroulera dans ladite commune du mardi 25 novembre 2025 à 13 h 30 au jeudi 4 décembre 2025 à 17h30.

**Article 2**

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il assurera une permanence à la mairie de Montégut Lauragais, siège de l'enquête publique, afin de recueillir les observations :

- Le mardi 25 novembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- Le jeudi 4 décembre 2025 de 15 h 30 à 17 h 30

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne**

23 chemin de Laveran, CS 90002, 31390 CARBONNE  
Tél. : 05.62.71.59.39 E-mail : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)

### **Article 3**

Les observations sur la définition de la liste des terrains qui seront soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Montégut Lauragais pourront être consignées durant la durée de l'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur un registre côté et paraphé à feuillets non mobiles, qui sera ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Montégut Lauragais.

Les observations du public pourront aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne sous le timbre suivant : « Monsieur le commissaire enquêteur- Création ACCA de Montégut-Lauragais », à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne - 23 chemin de Laveran, CS 90002, 31390 CARBONNE.

Ces observations écrites seront annexées au registre de l'enquête.

### **Article 4**

Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enquête publique sera publiée aux frais du demandeur en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera par ailleurs publié par voie d'affiches à la diligence du maire de la commune de Montégut Lauragais et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 10 novembre 2025 et pendant toute la durée de celle-ci en mairie. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire de la commune de Montégut Lauragais.

L'avis d'enquête publique sera aussi consultable sur le site : <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/actualites.php>

### **Article 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication au registre des décisions officielles de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, soit par courrier, soit par l'application informatique "Télérecours", accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

### **Article 6**

A l'expiration du délai d'enquête, soit le 4 décembre 2025 à 17 h 30, le registre sera transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

### **Article 7**

Au terme du délai de la consultation de l'ensemble des propriétaires, le commissaire enquêteur établira les résultats de l'enquête qui seront rassemblés dans un dossier conforme à l'article R. 422-28 du code de l'environnement.

Ce dossier sera déposé à la mairie de Montégut-Lauragais pour être communiqué à tous les intéressés en même temps que sera ouvert un registre côté et paraphé, destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et des détenteurs du droit de chasse.

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne**

23 chemin de Laveran, CS 90002, 31390 CARBONNE

Tél. : 05.62.71.59.39 E-mail : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)

A l'expiration d'un délai de 10 jours francs à compter de ce dépôt, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, le dossier complet de l'enquête accompagné de son avis sur les observations présentées.

Un avis au public faisant connaitre cette période de 10 jours sera publiée en caractères apparents 8 jours au moins avant son début.

Cet avis sera par ailleurs publié par voie d'affiches à la diligence du maire de la commune de Montégut-Lauragais et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune.

## **Article 8**

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, le Maire de Montégut Lauragais, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions officielles de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne.

À Carbonne, le 6 octobre 2025

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne



Jean-Bernard PORTET

**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne**

23 chemin de Laveran, CS 90002, 31390 CARBONNE  
Tél. : 05.62.71.59.39 E-mail : [fdc31@chasseurdefrance.com](mailto:fdc31@chasseurdefrance.com)